Réf. Farde e-Assemblées : 2480435

N° OJ : **48**

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022

Objet : Asbl "Renouveau du Quartier Grand Place".- Convention (TV/2022/194/EV).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117 §1er ;

Vu la demande formulée par l'asbl «Le Renouveau du Quartier Grand Place» de pouvoir utiliser le trottoir sur tout le long des façades de la rue des Éperonniers à 1000 Bruxelles, espace dont la Ville de Bruxelles est propriétaire, afin d'y installer et entretenir des pots de plantes;

Considérant que cet espace sur la voirie est un endroit où il est interdit aux véhicules de stationner étant donné qu'il s'agit d'une rue piétonne ;

Considérant que cette demande a été acceptée par la Ville de Bruxelles eu égard aux objectifs véhiculés par le projet, notamment en termes de verdurisation et embellissement de la rue piétonne, avec l'accord des commerçants et habitants ;

Considérant qu'il y a lieu de définir avec précision les engagements et responsabilités respectifs de la Ville de Bruxelles et de l'association sans but lucratif précitée concernant l'installation, la gestion et l'entretien des pots de plantes, situés le long des façades, sur le trottoir de la rue des Éperonniers à 1000 Bruxelles ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique: La convention n° TV/2022/194/EV entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Renouveau du Quartier Grand-Place", relative à la pose et l'entretien de pots de plantes sur le trottoir tout le long des façades de la rue des Éperonniers, à 1000 Bruxelles, est adoptée.

Annexes :

Bacs à plantes (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)